Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Menuisier, veuillez visiter :
bpmenuisier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP MENUISIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BP Menuisier

Préparation d’une fabrication et d’une mise en œuvre sur chantier

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-TMA-E12** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique de la situation contractuelle (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique et organisation de la réalisation (4 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et gestion de l’activité (3 questions) **Page 10**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Organisation et gestion de chantier/2026/BP Menuisier - Organisation et gestion de chantier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation contractuelle

La Menuiserie des Rives a signé un marché de mobilier d'accueil, mais le devis pour un meuble complémentaire est resté non signé et aucun bon de commande n'a été émis. À partir de la chronologie et des textes juridiques fournis, il faut examiner la rupture des négociations et les préjudices éventuellement indemnisables.

Qualification des faits et problème de droit

Question 1.1. À partir du DT 1 et de la chronologie, qualifiez juridiquement les faits et formulez le problème de droit auquel l'entreprise est confrontée, en distinguant le marché signé des négociations portant sur l'extension.

Le marché principal, accepté et signé, est un contrat obligatoire pour les parties selon l'article 1103. Le meuble complémentaire constitue une prestation distincte : le devis de 8 000 € HT était soumis à signature et aucun bon de commande n'a été émis. Les échanges relèvent donc de négociations précontractuelles, sans contrat conclu pour l'extension. Le problème est de déterminer si le client pouvait y mettre fin librement ou si les circonstances de la rupture engagent sa responsabilité.

DR 1 : qualification et problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

Marché principal signé ; extension non conclue. La négociation peut être rompue, sous réserve du respect de la bonne foi.

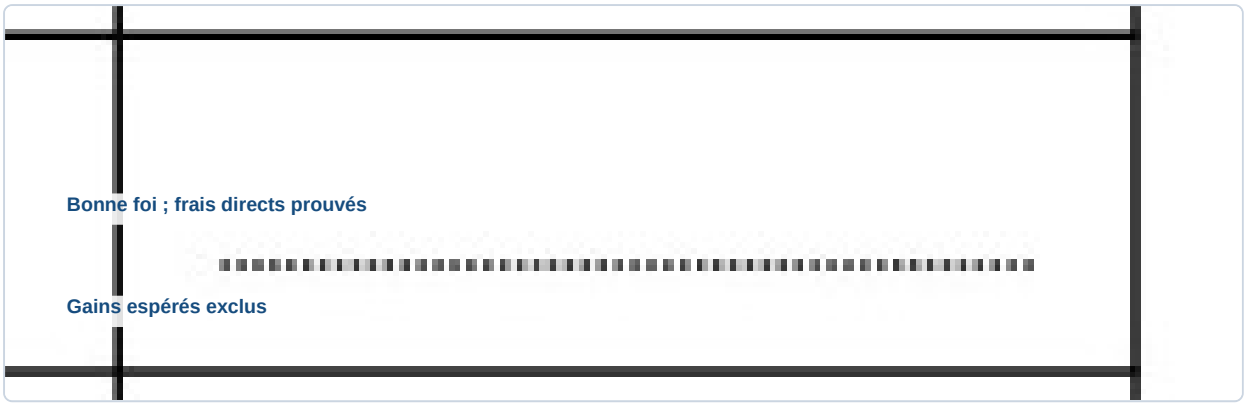
Règles de droit applicables

Question 1.2. Présentez les règles concernant la liberté de rupture des négociations précontractuelles et l'exigence de bonne foi. Au regard de l'article 1112 du Code civil et de l'arrêt reproduit dans le DT 1, précisez quels préjudices peuvent ou ne peuvent pas être réparés.

Les articles 1104 et 1112 du Code civil imposent la bonne foi, mais laissent libres l'initiative, le déroulement et la rupture des pourparlers. Une rupture fautive peut engager la responsabilité pour les frais ou pertes directement causés par cette faute, sous réserve d'en prouver le montant et le lien causal. Selon l'article 1112 et l'arrêt

Manoukian, l'indemnisation ne couvre ni les gains attendus du contrat non conclu ni la perte de chance de les obtenir.

DR 1 : règles de droit applicables



✓ RÉPONSE À RETENIR

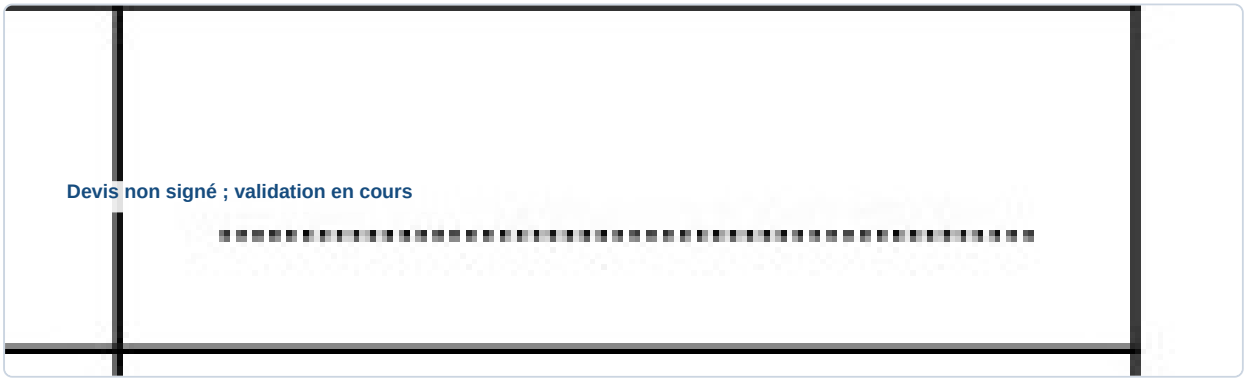
La rupture est libre mais doit être de bonne foi. Les préjudices directs prouvés peuvent être réparés, contrairement aux gains espérés et à leur perte de chance.

Application des règles aux faits

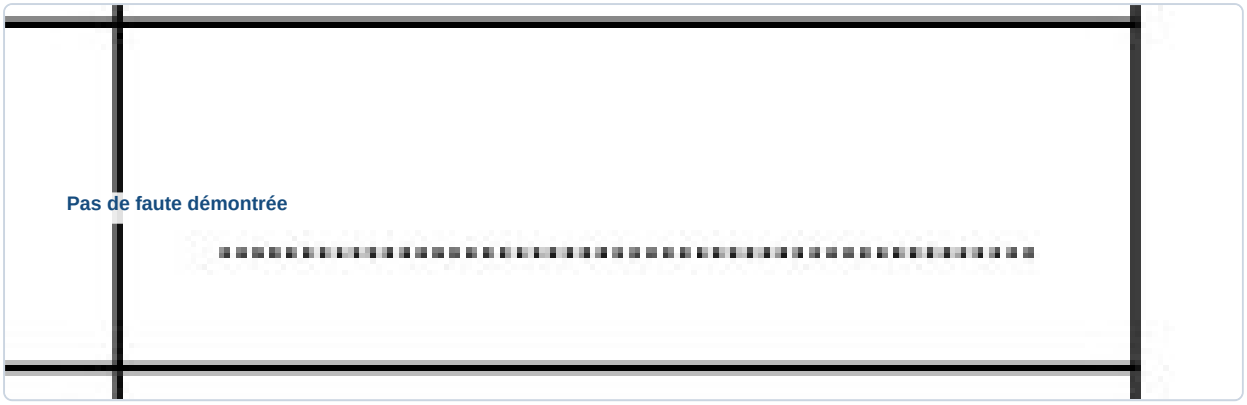
Question 1.3. Appliquez les règles juridiques aux faits et déterminez si la seule décision du client de retenir une autre solution caractérise une faute dans la rupture des négociations. Justifiez votre réponse à partir des informations de la chronologie.

La seule décision de retenir une autre solution ne suffit pas à établir une faute : la rupture des négociations est libre. Le devis du 10 mars portait expressément la réserve de signature ; le 17 mars, le client indiquait qu'il était encore en validation interne, puis a annoncé son choix le lendemain. Aucun accord définitif ni engagement d'exclusivité n'est établi. Ces éléments ne révèlent pas, à eux seuls, une conduite déloyale ou une rupture abusive.

DR 1 : application aux faits



DR 1 : solution motivée



✓ RÉPONSE À RETENIR

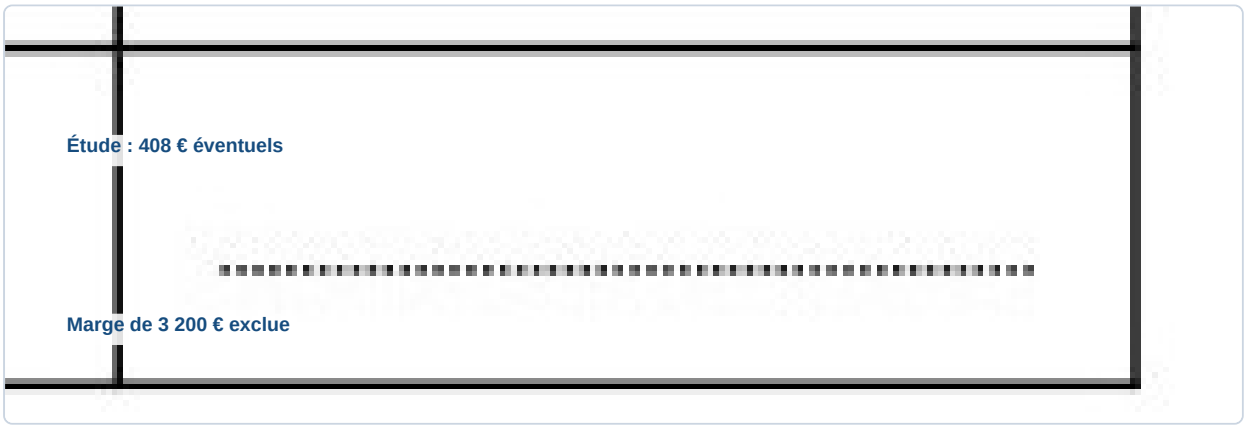
La faute n’est pas établie par la seule rupture : le devis restait non signé et aucun accord d’exclusivité n’existait.

Préjudices susceptibles d’être réclamés

Question 1.4. L’étude de l’extension a mobilisé 12 heures valorisées à 34 € par heure, et l’entreprise estime sa marge espérée à 3 200 €. Si une faute dans la conduite des négociations était établie, indiquez de façon motivée quels postes pourraient être présentés au client et quel poste ne peut pas être indemnisé sur le seul fondement de la rupture des négociations.

Si une faute dans la conduite des négociations était prouvée, l’entreprise pourrait présenter les frais d’étude réellement supportés et directement causés par cette faute : 12 h × 34 € = 408 €. Cette somme reste à justifier comme préjudice effectif, et n’est pas automatiquement due. En revanche, les 3 200 € de marge espérée correspondent au gain du contrat non conclu ; l’article 1112 et l’arrêt Manoukian excluent leur indemnisation au seul titre de la rupture.

DR 1 : préjudices et limites



✓ RÉPONSE À RETENIR

Frais d’étude potentiellement réclamables : 408 €, sous réserve de preuve. Marge espérée de 3 200 € : non indemnisable.

2. Diagnostic stratégique et organisation de la réalisation

L'entreprise réalise un aménagement sur mesure dans un bâtiment partiellement occupé, avec des contraintes d'accès, de bruit, de circulation et de tri des déchets. Les données de l'entreprise, les durées prévisionnelles et les points de contrôle servent à établir un diagnostic et à organiser la préparation et le déroulement du chantier.

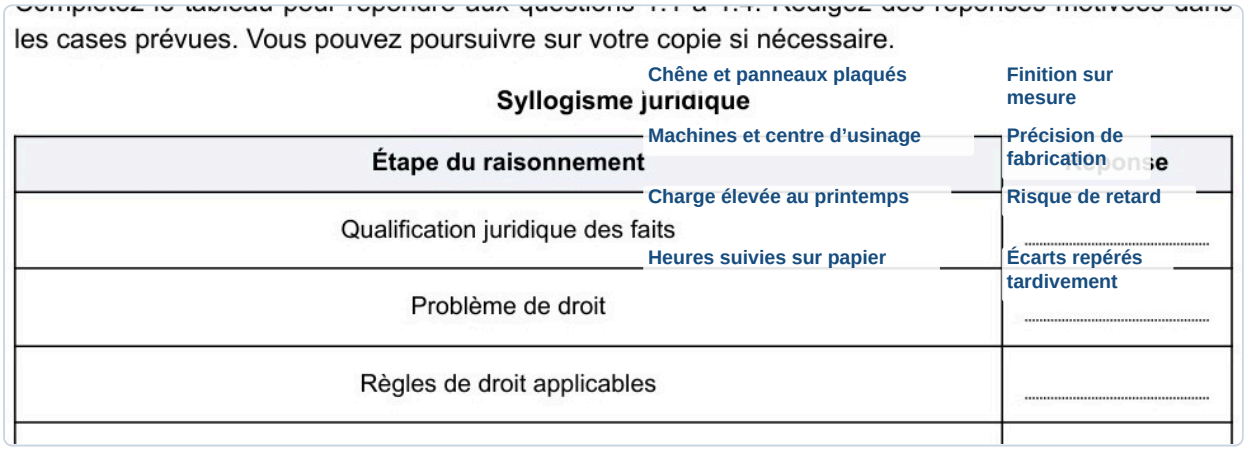
Diagnostic interne

Question 2.1. Identifiez deux forces et deux faiblesses de la Menuiserie des Rives. Pour chaque élément, expliquez brièvement son effet possible sur la fabrication ou la pose du mobilier.

Diagnostic	Élément identifié	Effet possible
Force 1	Savoir-faire en chêne massif et panneaux plaqués	Finitions de qualité et mobilier personnalisé.
Force 2	Machines conventionnelles et centre d'usinage	Fabrication précise et adaptée au sur-mesure.
Faiblesse 1	Charge d'atelier élevée au printemps	Risque de surcharge et de retard.
Faiblesse 2	Suivi des heures et incidents sur papier	Détection moins rapide des écarts de chantier.

Le savoir-faire et les équipements permettent de réaliser des agencements spécifiques avec une finition soignée. Les deux faiblesses peuvent fragiliser les délais : une forte charge ralentit la fabrication, tandis que les fiches papier retardent l'identification des dépassements d'heures ou des incidents de pose. Ce diagnostic justifie une meilleure planification et un suivi de chantier plus réactif.

DR 2 complété : diagnostic interne


Complétez le tableau pour répondre aux questions 1.1 à 1.4. Rédigez des réponses motivées dans les cases prévues. Vous pouvez poursuivre sur votre copie si nécessaire.

Chêne et panneaux plaqués
Finition sur mesure
Machines et centre d'usinage
Précision de fabrication
Charge élevée au printemps
Risque de retard
Heures suivies sur papier
Écarts repérés tardivement

Syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : savoir-faire et équipement adaptés au sur-mesure. Faiblesses : charge saisonnière élevée et suivi papier des chantiers.

Diagnostic externe et analyse PESTEL

Question 2.2. Distinguez au moins deux opportunités et deux menaces de l'environnement de l'entreprise. Classez les facteurs pertinents selon les catégories PESTEL, politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale ou légale, et justifiez chaque classement à partir du DT 2.

Opportunités :

- **Socioculturel :** la demande de rénovation et d'agencement personnalisé correspond au positionnement sur mesure de l'entreprise.
- **Technologique :** les outils numériques de préparation, de relevé et de suivi sont plus accessibles.

Menaces : les variations du prix des panneaux et ferrures, ainsi que la concurrence des éléments standardisés à bas prix, sont des facteurs **économiques**. Les exigences de tri des déchets et de limitation des nuisances relèvent de l'**environnemental** ; la sécurité des intervenants constitue une contrainte **réglementaire** en bâtiment occupé.

DR 2 complété : facteurs externes PESTEL

les cases prévues. Vous pouvez poursuivre sur votre copie si nécessaire.

Syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	Socioculturel : demande sur mesure / Technologique : outils numériques
Règles de droit applicable	Économique : prix variables, standard / Environnemental et réglementaire : tri, sécurité

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Opportunités : demande de sur-mesure et outils numériques. Menaces : prix variables, concurrence à bas prix et contraintes de chantier.

Choix managériaux et préconisations

Question 2.3. Analysez l'intérêt de déployer un suivi numérique des heures et des incidents de chantier et de formaliser davantage la préparation des approvisionnements, au regard du diagnostic. Formulez deux préconisations adaptées à une entreprise de 18 salariés.

Le suivi numérique répond aux limites des fiches papier : les heures et incidents remontent plus vite, les écarts sont repérés tôt et les retours de chantier sont exploitables. Formaliser les approvisionnements aide à anticiper les délais de livraison et les variations du prix des panneaux et ferrures, particulièrement lorsque l'atelier est chargé.

1. Tester un outil simple sur une équipe de pose, avec saisie quotidienne des heures et incidents, puis former les salariés avant généralisation.

2. Créer une fiche par chantier indiquant quantités validées, stocks, commandes et dates de livraison ; la vérifier avant le lancement de la fabrication.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tester un suivi numérique simple et une fiche d'approvisionnement par chantier, puis les ajuster avant généralisation.

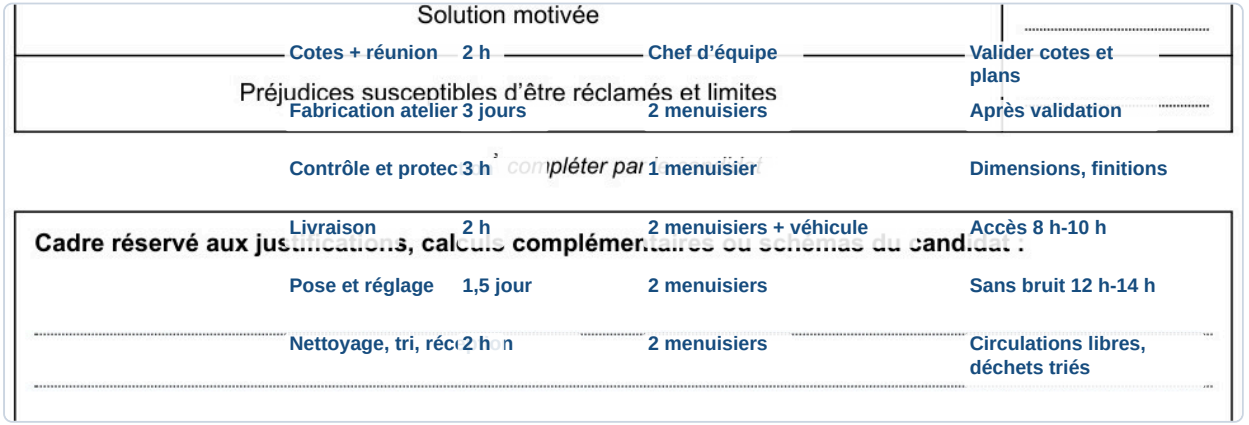
Ordonnancement et organisation du chantier

Question 2.4. À partir des contraintes et des durées du DT 2, proposez un ordre cohérent des principales opérations sur chantier et indiquez les moyens humains à mobiliser. Précisez deux mesures pour limiter les risques de retard, les nuisances ou les difficultés de coordination, puis complétez le DR 2.

Ordre	Opération	Durée	Moyens humains	Point de vigilance ou contrôle
1	Vérification des cotes et coordination	2 h	1 chef d'équipe	Valider les cotes et les plans avant fabrication.
2	Fabrication en atelier	3 jours	2 menuisiers	Lancer après validation des cotes et des plans.
3	Contrôle, protection et préparation au transport	3 h	1 menuisier	Contrôler dimensions, finitions et repérage.
4	Livraison et manutention	2 h	2 menuisiers et 1 véhicule	Respecter l'accès de 8 h à 10 h.
5	Pose et réglage	1,5 jour	2 menuisiers	Pas de travaux bruyants de 12 h à 14 h.
6	Nettoyage, tri et réception interne	2 h	2 menuisiers	Garder les circulations libres et évacuer les déchets.

Avant la pose, coordonner l'intervention avec le représentant du site et vérifier l'accès ainsi que le dégagement de la zone. Pour limiter les retards, confirmer les approvisionnements et le créneau de livraison. Pendant la pose, suivre les heures, signaler les écarts et organiser les tâches bruyantes hors des horaires interdits. Trier et évacuer les déchets en fin de poste.

DR 2 complété : ordonnancement prévisionnel



✓ RÉPONSE À RETENIR

Séquence : cotes et coordination, fabrication, contrôle, livraison, pose, nettoyage et réception.

3. Analyse économique et gestion de l’activité

L’entreprise fournit ses données annuelles de chiffre d’affaires, de charges fixes et variables, ainsi que les coûts directs d’un marché d’agencement signé. Les questions portent sur les marges, le seuil de rentabilité et l’effet d’une remise commerciale sur la rentabilité du marché.

Coûts et marge du marché

Question 3.1. Calculez le coût de main-d’œuvre directe, le total des coûts directs du marché, la marge sur coûts directs et le taux de marge sur coûts directs rapporté au prix de vente. Présentez les calculs et les unités.

La main-d’œuvre directe coûte 148 h × 31 €/h = 4 588 €. Les coûts directs totalisent 5 280 € de matériaux et fournitures + 4 588 € de main-d’œuvre + 460 € de transport, soit 10 328 €. La marge sur coûts directs est de 18 400 € − 10 328 € = 8 072 €. Rapportée au prix de vente, elle représente 8 072 € ÷ 18 400 € × 100 = 43,87 %. Les charges fixes affectées au marché, soit 3 600 €, ne sont pas déduites, conformément au DT 3.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Coût de main-d’œuvre : 4 588 € ; coûts directs : 10 328 € ; marge : 8 072 €, soit 43,87 % du prix de vente.

Seuil de rentabilité annuel

Question 3.2. Calculez le taux de marge sur coûts variables annuel, puis le seuil de rentabilité en chiffre d’affaires à l’aide de la formule fournie. Comparez ce seuil au chiffre d’affaires annuel et concluez sur la situation de l’entreprise au regard de ce seuil.

La marge annuelle sur coûts variables est le chiffre d’affaires diminué des charges variables : 520 000 € − 338 000 € = 182 000 €. Son taux est donc 182 000 € ÷ 520 000 € × 100 = 35,00 %, soit 0,35 sous forme décimale.

Le seuil de rentabilité vaut 185 000 € ÷ 0,35 = 528 571,43 €. Le chiffre d’affaires annuel de 520 000 € est inférieur au seuil de 8 571,43 € : l’entreprise ne l’a pas atteint et n’a donc pas couvert toutes ses charges.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Taux de marge sur coûts variables : 35,00 % ; seuil de rentabilité : 528 571,43 €. Le chiffre d’affaires annuel est inférieur de 8 571,43 € au seuil.

Effet d’une remise commerciale

Question 3.3. Pour une remise de 5 % sur le marché signé, calculez le nouveau prix de vente et la nouvelle marge sur coûts directs en considérant les coûts directs inchangés. Comparez cette marge au minimum attendu de 7 500 € et formulez une recommandation commerciale argumentée.

La remise demandée est de 18 400 € × 5 % = 920 €. Le nouveau prix est donc de 17 480 €. Avec des coûts directs inchangés de 10 328 €, la nouvelle marge est de 7 152 €, soit 348 € de moins que le minimum attendu de 7 500 €.

- Refuser la remise de 5 % ou la réduire.
- Pour préserver la marge minimale, le prix doit rester au moins égal à 17 828 €, soit une remise maximale de 572 € (3,11 % du prix initial).

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prix remisé : 17 480 € ; marge sur coûts directs : 7 152 €, soit 348 € sous le minimum. Refuser la remise de 5 % ou la plafonner à 572 €.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve E.12 du BP Menuisier, session 2026, code 26-BP-TMA-E12, dure 3 heures et a un coefficient 3. Elle porte sur un marché d'agencement sur mesure en chêne pour la Menuiserie des Rives. Le candidat mobilise le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, l'organisation d'un chantier en bâtiment occupé et les calculs de coûts, de marges et de seuil de rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les négociations précontractuelles sont libres, mais leur conduite et leur rupture doivent respecter la bonne foi.
- L'article 1112 exclut l'indemnisation des gains attendus du contrat non conclu et de la perte de chance de les obtenir.
- Taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- La marge sur coûts directs du marché se calcule en retranchant du prix de vente les matériaux, la main-d'œuvre directe et le transport retenus comme coûts directs.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le marché principal signé de l'extension non commandée et étayer l'analyse juridique avec la chronologie.
- Pour les préjudices, séparer les frais éventuellement causés par une faute des gains espérés du contrat non conclu.
- Respecter l'ordre des opérations, l'accès livraison de 8 h à 10 h, l'interdiction de bruit de 12 h à 14 h et les circulations libres.
- Présenter les calculs avec unités, montants arrondis au centime et taux arrondis à deux décimales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir des données annuelles ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables en soustrayant les charges variables du chiffre d'affaires, puis divisez-la par le chiffre d'affaires pour obtenir le taux. Le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par ce taux.

Q : Les frais d'étude et la marge espérée sont-ils indemnisables après l'arrêt des négociations ?

En cas de faute prouvée, les frais ou pertes directement causés par la conduite fautive peuvent éventuellement être réclamés. La marge attendue du contrat non conclu et la perte de chance de l'obtenir ne sont pas indemnisables sur ce fondement.

Q : Comment organiser son temps pour répondre aux trois parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et les parties valent respectivement 7, 7 et 6 points. Répartissez le temps selon ces pondérations, réservez un moment pour vérifier les calculs et assurez-vous de compléter puis rendre les documents réponses requis.

Q : Quels éléments faut-il surveiller pour organiser le chantier et satisfaire aux attentes du sujet ?

Respectez les dépendances entre relevé des cotes, fabrication, contrôle, livraison, pose et nettoyage. Vérifiez les plans avant fabrication, protégez et repérez les éléments avant expédition, coordonnez l'accès et consignez les heures et écarts.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Organisation et gestion de chantier/2026/BP Menuisier - Organisation et gestion de chantier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Menuisier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.